



Quels sont les droits du locataire face au bailleur?

Par **C15**, le **27/09/2010** à **18:06**

Bonjour,

Je suis étudiante. Mon bailleur me loue un appartement (frigo, lit, table, armoire compris) depuis le 1er septembre 2010.

Depuis le 27 septembre, il souhaite reprendre ses meubles pour la bonne raison que son second locataire part. Le bailleur veut relouer cet appartement meublé à un étudiant. Quels sont mes droits? A t-il le droit de récupérer ses meubles qui sont compris avec l'appartement?

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations les plus sincères.